

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 30 mai 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 11 ; votants : 14

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-François PORTET, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER, Eric COUDRON, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER

Absents :

Procuration : Etienne HUMBERT (procuration à Anne CHOUVET), Jean-Marc POULLILIAN (procuration à Marietta DE WEERT), Séverine QUICHOT (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER)

Secrétaire de séance : Anne-Laure DUPASQUIER

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour les pratiques sportives des élèves du primaire

Le Département des Hautes-Alpes attribue des subventions aux collectivités pour l'aide à la pratique sportive des écoles primaires. Pour l'année scolaire 2023-2024, les enseignantes organisent des séances de ski de fond en hiver et de natation en été afin de permettre à tous les enfants de pouvoir découvrir et pratiquer ces deux types de sport.

Le Département prend en charge des cycles de 6 séances à hauteur de 9.10 € par élève pour un cycle de 6 séances de natation et de 10.10 € par élève pour un cycle de 6 séances de ski de fond.

Pour l'année scolaire 2023/2024, le montant pris en charge par la collectivité et la nature des activités sportives retenues sont :

Activité	Nombre d'enfants	Lieu	Distance (km)	Montant prévisible de la dépense	Montant prévisible de la subvention
Ski de fond	42 PS/MS/GS/CE1	Ceillac	19	1 970,60 €	42 x 10,10 € = 424.20 €
Ski de fond	46 CP/CE2/CM1/CM2	Ceillac Arvieux	19 26	1 522.90 €	46 x 10,10 € = 464.60 €
Natation	46 GS/CP/CE1/CE2	L'Argentière-la-Bessée	17	1 034.40 €	46 x 9,10 € = 418.60 €
Natation	21 CM1/CM2	L'Argentière-la-Bessée	17	1 005.00 €	21 x 9,10 € = 191.10 €
Natation	21 PS/MS	L'Argentière-La-Bessée	17	1 005.00 €	21 x 9,10 € = 191.10 €
Total				6 537.90 €	1 689.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **AUTORISE** la prise en charge par la Commune du financement des activités de ski de fond à hauteur de 1 970.60 € pour les 42 élèves de PS/MS/GS/CE1, 1 522.90 € pour les 46 élèves de CP/CE2/CM1/CM2, et pour les activités de natation à hauteur de 1 034.40 € pour les 46 élèves de GS/CP/CE1/CE2, 1 005.00 € pour les 21 élèves de CM1/CM2 et 1 005.00 € pour les 21 élèves de PS/MS, soit la somme totale de 6 537.90 €
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Département pour une aide financière globale de 1 689.60 € telle que détaillée ci-dessus et à signer tous les actes y afférents

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVEY

